



Directive 281 (1969)¹

Situation en Tchécoslovaquie et répercussions en Europe de l'Est

Assemblée parlementaire

L'Assemblée charge sa commission des pays européens non membres de poursuivre son étude sur l'évolution de la situation en Tchécoslovaquie et de faire rapport à l'Assemblée chaque fois qu'il y aura lieu.

1. (Doc. 2492)

